

AFP Général

Général; Social, lundi 22 mars 2004

La CMH réclame le paiement intégral des heures sup des médecins hospitaliers

PARIS (AFP) - Un syndicat de praticiens hospitaliers, la CMH, a critiqué, lundi, le paiement "partiel" des heures ou demi-journées supplémentaires effectuées par les médecins en 2003, dans un communiqué.

"Dans une grande majorité d'établissements, souvent dans des conditions de rapports de force, des paiements partiels et insuffisants ont été réalisés" en 2003, écrit la CMH, citant les hôpitaux de Mulhouse, Angers, Orléans, Meaux, Angoulême, Etampes, Saint Briec...

Depuis le 1er janvier 2003, une directive européenne limite à 48 heures par semaine (gardes comprises) le travail des médecins à l'hôpital.

Les heures supplémentaires (par tranche de 12 heures) ou demi-journées supplémentaires effectuées au-delà de ces 48 heures hebdomadaires (une fois les RTT prises) sont appelées "plages additionnelles" et rémunérées à hauteur de 300 euros en 2003. Ce montant est passé à 350 euros au 1er janvier 2004, et doit passer à 400 euros au 1er juillet 2004 et 450 euros au 1er janvier 2005.

Selon la Coordination médicale hospitalière (CMH), "une minorité de directions d'établissements a mis en oeuvre des conditions satisfaisantes de paiement de ces plages additionnelles".

Le ministère de la Santé avait délégué, fin novembre, une enveloppe financière de 82 M d'EUR pour "répondre aux difficultés" liées à la réduction du temps de travail (RTT) à l'hôpital, et la directive européenne.

"Le bénévolat ne peut pas continuer, et cela devient préoccupant en terme de santé publique", a indiqué à l'AFP le président de la CMH, François **Aubart**, dénonçant le fait que "la rémunération médicale (serve) à boucler des budgets insuffisants".

kp/ed/abl

Catégorie : Actualités

Sujets - AFP Général : Hôpitaux; médecins

Heure de publication : 18:00 GMT

Taille : Court, 194 mots

© 2004 AFP. Tous droits réservés.

Doc. : news-20040322-AF-0FRS1502_082_190108